

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 7

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026

Date de
convocation :
5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président.

Étaient présents : 7

MM. Christian GIRARDI, Jeanne BOUCHERES, Michèle BEUTON, Bernadette CAPDEVILLE, Martine TOULMONDE, Claudette PICARD, Noëlle LUNET.

Étaient absents : 2

MM. Françoise MARESCQ, Dominique REAU.

Objet de la
délibération

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS,
Flora BOULBES - Agent social,
Christelle MAZAT - Agent d'accueil.

Aide sociale
-
Règlement
d'intervention des
aides sociales
facultatives

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'exposé suivant :

A la date du 23 juillet 2025, les membres du Conseil d'Administration avaient approuvé un règlement d'interventions des aides sociales facultatives, qui avait pour but de :

- Servir de base aux décisions individuelles qui pourront être prises,
- Constituer un guide d'informations pratiques à destination des travailleurs sociaux pouvant solliciter le CCAS.

Publié le

Certaines informations sont devenues erronées à la suite des élections municipales, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'y apporter un certain nombre de modifications ayant pour but de :

- Mettre à jour les informations

*Le Conseil d'Administration
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité,*

- D'APPROUVER les modifications proposées sur le règlement d'interventions des aides sociales annexé à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,
Christophe RARDI

